

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Première séance: 2 octobre 2004: 15 h 30 – 16 h 30

Secrétariat: W. Wijnstekers

PNUE: K. Töpfer

Rapporteurs: J. Caldwell
M. Jenkins
R. Mackenzie

Allocution de bienvenue et ouverture de la session

S.E. le Ministre des ressources naturelles et de l'environnement, M. Suwit Khunkitti, souhaite la bienvenue aux délégués en Thaïlande et au Centre national de conventions Queen Sirikit, notant l'engagement personnel de S. M. la reine Sirikit pour la conservation de la faune et de la flore sauvages. Il souligne que l'ensemble des 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont à présent des Parties à la CITES et ont mené une action significative pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages, tout en relevant les défis d'une croissance économique rapide et de l'intégration. Il fait observer que pour améliorer l'application de la Convention, la Thaïlande conduit des activités de sensibilisation de l'opinion publique et réalise des programmes de formation, et qu'elle a récemment révisé sa loi sur la protection des espèces sauvages. Le Ministre souligne la nécessité d'une coopération plus étroite sur les questions touchant au commerce des espèces sauvages, et appelle de ses vœux la poursuite du développement, de l'application et de l'efficacité de la CITES.

Le Président du Comité permanent, M. K. Stansell, attire l'attention des participants sur l'ordre du jour ambitieux de la session et fait observer que le Comité permanent a proposé des candidats remarquables pour les divers postes et que tous ont accepté le poste proposé. Il souligne l'importance d'un financement adéquat de l'application de la Vision d'une stratégie pour la Convention, et fait observer que la demande d'activités liées à la CITES continue d'augmenter – ce qui semble dépasser la volonté ou la capacité des Parties de les financer. Il note qu'en juillet 2005, la CITES aura été en vigueur depuis 30 ans et que pendant cette période, aucune des espèces inscrites aux annexes ne s'est éteinte du fait du commerce international – ce qui témoigne de la réussite de la Convention.

Le Directeur exécutif du PNUE, M. K. Töpfer, fait observer que la CITES est un instrument pratique reliant conservation et développement, et qu'elle doit jouer un rôle important dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il se félicite du rôle accru joué par la CITES dans la réglementation du commerce des espèces de faune et de flore sauvages économiquement importantes, tout en soulignant qu'il y a une limite à ce que la Convention peut faire de manière isolée et en notant que le moyen d'aller de l'avant passe par la coopération avec d'autres organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Organisation mondiale du commerce. Il souligne également combien il est important de renforcer les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique pour la réalisation de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable; il attire l'attention sur une réunion sur les synergies entre la CITES et la Convention sur la diversité biologique, organisée par l'Allemagne en avril 2004 et soutenue, notamment, par le PNUE.

Le Secrétaire général, M. W. Wijnstekers, exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple de Thaïlande qui accueillent cette session. Il souligne le rôle important des organisations non gouvernementales pendant la réunion et il déclare que la CITES doit être fière de l'ouverture et de la transparence de son mécanisme de prise de décisions. Il reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer la détermination politique dans la majorité,

voire dans l'ensemble des 166 Parties, concernant la mise en oeuvre de la Convention. Il note que si la CITES peut largement contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux, son budget actuel n'est pas à la hauteur des attentes.

Il est d'avis que la CITES devrait participer à la réglementation du commerce d'espèces importantes sur le plan économique car elle est en mesure de renforcer les actions en cours. Il souligne certaines idées erronées courantes concernant les effets de l'inscription d'espèces aux annexes et fait observer que l'application de la Convention est devenue trop compliquée, ajoutant que le Secrétariat continuera à chercher à simplifier les procédures. Enfin, il reconnaît la diversité des points de vue représentés aux sessions de la CITES et encourage les participants à poursuivre leurs débats dans le calme, l'amitié et le respect mutuel.

Au nom du Gouvernement et du peuple de Thaïlande, S.E. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre de Thaïlande, souhaite la bienvenue aux participants et insiste sur l'importance des travaux qui auront lieu dans les deux prochaines semaines. Son pays est fier d'accueillir cette session de la Conférence des Parties à la CITES – la toute première à se réunir en Asie du Sud-Est. Le Premier Ministre attire en particulier l'attention sur le problème du trafic des espèces sauvages. Notant que le commerce illicite des espèces sauvages ne le cède qu'à celui des armes et de la drogue et qu'il est souvent lié au crime organisé, il plaide en faveur du renforcement de la coopération régionale et mondiale en matière d'application des lois. Il ajoute que la Thaïlande a récemment organisé des équipes spéciales locales chargées de réagir rapidement aux activités illicites et propose de créer un nouveau réseau régional de lutte contre la criminalité en matière d'espèces sauvages. Si cette initiative trouve un écho, la Thaïlande est prête à organiser une réunion en 2005 pour y donner suite. Enfin, il déclare la Conférence des Parties ouverte.